Une entrevue avec le juge Alibert Saint-Aubin

par Donald Dennie

Né en 1902 à Saint-Jean-de-Matha (Joliette) dans le Québec, Alibert Saint-Aubin arrive en Ontario à l'âge de 12 ans lorsque son père médecin s'installe à Pointe-aux-Roches. Il étudie à l'Université d'Ottawa où il obtient en 1932, outre le B.A., une licence en philosophie. Après ses études juridiques à Osgoode Hall, il pratique le droit durant sept ans à Windsor. En 1934, il quitte le sud de l'Ontario pour Ramore. Il ouvre également un bureau à Kirkland Lake dont il fut pendant plus de quatorze ans le seul avocat franco-ontarien. À Ramore et à Kirkland Lake, il s'intéresse activement à la cause scolaire, française et catholique. En 1949, il est nommé juge à la cour de district de Sudbury, poste qu'il occupera jusqu'en 1977. En mai 1985, l'Université Laurentienne lui décernait un doctorat honorifique en droit.

Le 30 novembre 1987, le professeur Donald Dennie de la Laurentienne rencontrait le juge Saint-Aubin à son domicile et l'interrogeait sur sa brillante carrière de juriste au sein de la société franco-ontarienne.

D. D. Nous pourrions commencer, monsieur le juge, par refaire votre carrière à partir du moment où vous êtes entré à l'école de droit.

J. Saint-Aubin C'est arrivé curieusement. J'avais terminé mes études à l'Université d'Ottawa en 1923. J'étais assis sur le perron du presbytère du curé de Saint-Joachim, dans le comté d'Essex, pas loin de Pointe-aux-Roches où mon père pratiquait la médecine à l'époque. Je crois que c'était le 31 juillet 1923. Le curé Laliberté me demande : «Qu'est-ce que tu vas faire maintenant, Alibert? Pourquoi ne fais-tu pas un avocat?» Je lui réponds : «Ce serait peut-être une bonne idée. Je vais essayer ça.» Il y avait avec nous le P. Jasmin, un de mes professeurs de l'Université d'Ottawa qui se cherchait des étudiants dans les comtés d'Essex et de Kent et qui me dit : «Oui,ce serait une bonne idée». Le P. Laliberté qui connaissait plusieurs bureaux d'avocat à Windsor me dit:«Si tu veux, on va y aller demain; on va essayer de trouver un avocat qui te prendrait comme clerk, article clerk.» On y est allé et on a fini par trouver un avocat, William Furlong, prêt à me prendre.

D. D. Qui ne parlait pas français?

J. Saint-Aubin Non. C'était un Irlandais catholique. «Tu peux commencer à travailler demain, si tu veux», me dit-il. Je suis donc arrivé le lendemain avec mon petit bagage et j'ai commencé à travailler. Mais dans ce temps-là je faisais de la musique dans les théâtres de «vues» silencieuses. Je n'avais pas d'argent pour faire mon cours de droit. Le 1er septembre, j'étais engagé dans un théâtre de Windsor, le Régent, je crois. La musique payait bien. Je jouais l'après-midi et le soir. Le matin, je travaillais au bureau. Ça allait très bien. Je ne suis pas allé à Osgoode Hall avant octobre 1924. J'ai donc perdu un an comme ça. Le cours de droit durait alors trois ans. En 1927, j'ai passé les examens et j'ai été reçu au barreau.

D. D. Il n'y avait pas de cléricature?

J. Saint-Aubin Oui, mais elle durait tout le temps des vacances. Il n'y avait pas d'année spéciale. Je travaillais au bureau de Furlong durant les vacances d'été et de Noël. J'ai continué avec la même firme jusqu'en octobre 1934, durant sept ans. C'était un très bon bureau. Sans spécialité, comme c'était le cas alors. J'ai eu la chance de pratiquer dans tous les domaines, surtout en cour. C'est le meilleur entraînement. J'ai vu la différence quand j'ai été rendu sur le banc... Et puis on a eu la fameuse dépression qui a commencé vers 1929 dans tout le pays à l'exception du Nord-Est de l'Ontario et du Nord-Ouest du Québec, à cause de leurs mines d'or. C'était pas rose. Il n'y avait rien qui marchait. La clientèle «était baissée» au bureau de Furlong. En septembre 1934, j'ai décidé de ficher mon camp ailleurs. Ensuite, il y avait le climat de la région, très humide, hiver comme été, qui me déplaisait. Je suis donc parti pour Ramore où j'avais de la parenté. Il y avait une mine d'or qui se développait dans les environs. En 1936, l'avocat de l'endroit de langue française Albert Serré s'en allait à Kapuskasing. Les gens de Kirkland Lake de langue française sont venus me demander d'ouvrir un bureau chez eux. C'est ce que j'ai fait. Dans ce temps-là, Kirkland Lake, c'était actif. Je me suis bien arrangé.

D. D. Étiez-vous le seul avocat de langue française à Kirkland?

J. Saint-Aubin Oui, le seul.

D. D. Est-ce qu'il y avait moyen de pratiquer en français à cette époque?

J. Saint-Aubin Non. Il n'y avait pas de juge de langue française, à l'exception de Cochrane, avec le juge Caron, Jean-Baptiste, le premier juge de la cour de district. Le district de Nipissing comprenait un vaste territoire : Sudbury, Algoma, Cochrane, le Témiscamingue. Énorme!

Seul le juge Caron parlait français. C'était quasi impossible de pratiquer en français. Il n'y avait pas le système d'aujourd'hui.

D. D. Tout était en anglais? La papeterie, l'enregistrement, les titres? Qu'est-ce qui se faisait en français, à part de la possibilité de parler en français entre juges et avocats?

J. Saint-Aubin Ce qui est arrivé rarement quand je pratiquais le droit, on a eu quelques causes en français. Quand le juge comprenait le français... Et il fallait accepter à l'avance qu'on n'aurait pas de droit d'appel. Il fallait signer un document à cet effet.

D. D. Vous avez donc eu quelques causes en français dans ce temps-là?

J. Saint-Aubin Très rares, quand j'ai été avocat. Les juges de langue française étaient rares en Ontario «pas pour rire». Si je me souviens bien, pour la cour de comté et de district, il y avait seulement le juge Caron. Ensuite, il y a eu le juge Proulx et le juge Plouffe, avocat ici et nommé ensuite à North Bay. À Ottawa, il y en avait un ou deux, Marion, et un autre. Il y a eu le juge Chevrier le premier à être nommé à la Cour suprême de l'Ontario, le premier aussi à la Cour d'appel. Les choses ont changé.

D. D. Vers quelle année le changement a-t-il commencé?

J. Saint-Aubin Je crois, monsieur Dennie, que ç'a réellement changé quand Saint-Laurent est devenu premier ministre. Dans le comté d'Essex, il n'y avait jamais eu de juge de langue française en cour de comté et de district. On a nommé mon collègue Legris qui pratiquait le droit à Haileybury et, à sa mort, l'avocat Richard Huneault d'ici. Il y a eu moins de changements sous le régime de Trudeau. Je trouve qu'ils ont fait des bêtises, le gouvernement Trudeau.

D. D. En quel sens?

J. Saint-Aubin Les Canadiens français, les Franco-Ontariens ont droit à bien plus de juges. Il y a seulement un juge canadien-français à la Cour d'appel, le juge Lacourcière et qui est dans le moment surnuméraire et peut prendre sa retraite quant il veut.

D. D. Comment expliquez-vous cela?

J. Saint-Aubin Je ne le sais pas. Je ne suis pas dans les secrets du premier ministre ou du ministère de la Justice.

D. D. Même avec ces juges, il n'y avait pas de possibilité de pratiquer le droit en français?

J. Saint-Aubin C'était la loi provinciale. Ce n'était pas la faute des juges. J'ai entendu plusieurs causes en français comme juge, mais avec le consentement des gens et sans droit à l'appel. Aujourd'hui, il y a seulement Terre-Neuve, l'Alberta et la Colombie-Britannique où on n'a pas le droit d'avoir son procès en français.

D. D. Les choses ont donc beaucoup changé depuis dix ans à peu près?

J. Saint-Aubin Énormément. On a les testaments en français, les titres, les droits de propriété et immeubles.

D. D. Quand donc ont commencé les changements?

J. Saint-Aubin C'est récent, vers les années 80. Je n'étais plus sur le banc. J'ai pris ma retraite en 1977 à 75 ans. J'ai continué encore comme juge suppléant jusqu'en décembre 1980.

D. D. Combien d'années avez-vous été à Kirkland Lake?

J. Saint-Aubin Je suis arrivé dans le Nord en 1943 et j'ai été nommé juge en 1950, juge de comté et de district. J'étais nommé pour l'endroit, pour ici. Aujourd'hui, si je me trompe pas, les juges sont nommés «at large» et deviennent des «glorified commercial travelers»...

D. D. Quelles causes entendiez-vous? Du criminel, du civil?

J. Saint-Aubin Tout sauf les cas de trahison, offenses à la famille royale, meurtres de premier degré. On avait de tout. On était très occupé.

D. D. Qui était alors juge avec vous?

J. Saint-Aubin Le juge Cooper a été nommé en même temps que moi. Ensuite, il y a eu le juge Collins et le juge McAndrew.

D. D. Quelles étaient les causes les plus «populaires», si l'on peut dire?

J. Saint-Aubin Le divorce et les accidents d'automobile. Dans le divorce, dans certains cas, c'est épouvantable. Il y a une règle légale bien connue, toujours décider selon l'intérêt de l'enfant. C'est la règle

primordiale. Ce sont les pauvres enfants qui subissent les conséquences du divorce.

D. D. Dans les causes que vous avez eues, est-ce qu'il y avait des témoins francophones qui avaient de la misère à parler en anglais? Ils avaient droit à un interprète, je suppose?

J. Saint-Aubin Oui. C'est un métier difficile d'être interprète. J'en ai corrigé plusieurs. J'ai connu une cause de meurtre où l'interprète faisait de grandes erreurs. J'étais de l'idée que la province devrait entraîner des interprètes non seulement en français et anglais, mais aussi dans les autres langues.

D. D. Le système est donc beaucoup mieux aujourd'hui pour ceux qui veulent se prévaloir d'un procès uniquement en français?

J. Saint-Aubin C'est beaucoup mieux. Le gouvernement fournit des interprètes maintenant.

D. D. Avez-vous travaillé dans le mouvement qui voulait les procès en français? Avez-vous fait des recommandations au gouvernememt en ce sens?

J. Saint-Aubin Ce mouvement est venu après moi. Je n'ai pas fait de recommandations au gouvernement. On se battait d'abord pour avoir des juges de langue française. Cela était très important... Je suis allé à Ottawa à la première réunion de l'Association des juristes de langue française de l'Ontario fondée lorsque j'avais pris ma retraite. Le procureur général de l'Ontario, McMurtry, nous a annoncé que le français deviendrait un fait accompli dans les cours de l'Ontario. Et il nous le promettait. C'était pas mal l'inverse de tout ce qui s'était passé.

D. D. Monsieur le juge, est-ce que le Règlement XVII vous a marqué personnellement?

J. Saint-Aubin Plus ou moins; je suis né dans la province de Québec. Je suis allé à l'école à Saint-Jean-de-Matha où je suis né, puis à Hull. Quand je suis arrivé à Pointe-aux-Roches, le 1er avril 1914, on m'a mis en sixième année. Les professeurs n'étaient pas des gens qualifiés. Il y avait un notaire public. En Ontario, un notaire public, c'est zéro. L'année suivante, en septième, on a engagé deux institutrices très compétentes en anglais et en français, mesdemoiselles Sauvé et Duval. On n'a jamais été «badré» par le Règlement XVII. J'ai eu connaissance de l'application du Règlement XVII rendu à Ottawa. Je me souviens de la visite d'un inspecteur dans une école quand des femmes l'ont menacé avec leurs broches à chapeau.

D. D. Vous avez été actif dans les affaires scolaires à Kirkland et à Sudbury?

J. Saint-Aubin Pas à Sudbury, sauf pour l'université. À Ramore, canton de Playfair, je l'ai été aux points de vue municipal et scolaire. J'ai été commissaire des écoles séparées, greffier, trésorier, avocat de la municipalité. Une chose qui m'a fait de la peine... C'est qu'on était en majorité 92-95% de langue française dans le canton Playfair. Pas de dettes au plan finances... Quand j'ai été parti, les citoyens du canton de Playfair se sont laissés «enfirouaper» par le gouvernement provincial. Ils ont perdu leur municipalité, se sont fait englober dans la masse anglo-saxonne, protestante, et charger de dettes.

D. D. Comme c'est arrivé souvent dans les mouvements de régionalisation...

J. Saint-Aubin Ici, c'est un crime, le gouvernement régional. Seulement au point de vue de la police. On avait une force constabulaire extraordinaire...

D. D. Avez-vous été mêlé aux activités syndicales?

J. Saint-Aubin Directement et indirectement. Quand j'ai pris ma retraite, tout a été mis dans les journaux de la ville. Fin novembre 1941, à Kirkland, avec la Mine Mill Workers, on déclare la grève. En hiver! On faisait du piquetage à des températures épouvantables. Pas de nourriture, pas de chauffage... La grève a écrasé Kirkland Lake. On ne déclare pas la grève en plein hiver. Aucun sens!

D. D. Avez-vous été impliqué dans les grèves à Sudbury?

J. Saint-Aubin Oui, oui. J'ai même poursuivi l'union... Je ne sais ce que vous pensez des unions. Moi, j'en ai assez de voir des gens innocents se faire mener ainsi, aucun mot à dire, surtout pour les services publics, chemins de fer, les médecins, les gardes-malades. Comment ça se fait qu'une cour ou un juge ne peut régler la chose? On n'est plus au temps de Charles Dickens. Les lois ont beaucoup évolué depuis ce temps-là; elles sont devenues plus humaines.

D. D. Quels changements vous ont frappé dans les lois?

J. Saint-Aubin La loi familiale est devenue très compliquée et inutilement. Elle met le juge dans une mauvaise position. Par exemple, un couple marié qui commence à se chicaner et veut se séparer. Chaque partie a droit à la moitié des biens. Cela n'a rien d'anormal si les deux ont travaillé également. Mais si un homme marie une étrangère sans le

sou et que la séparation ou la mort arrivent soudainement, quoi faire? C'est le juge qui doit décider. Comment évaluer la valeur des biens? La perte d'un enfant... La vieille common law disait qu'un enfant au lieu d'être un bien, était un passif.

D. D. Avez-vous eu plusieurs décisions qui ont été renversées?

J. Saint-Aubin Pas beaucoup, mais j'en ai eu comme tout le monde.

D. D. Vous avez aimé la pratique du droit en tout et partout? Si c'était à refaire, vous referiez la même chose?

J. Saint-Aubin Je referais la même chose. J'ai aimé ma profession.

D. D. Qu'est-ce que vous aimiez dans le droit?

J. Saint-Aubin Je ne vous dirai pas ce que mon père médecin m'avait dit. «Ne prends pas la médecine. D'abord, tu perdrais connaissance chaque fois que tu verrais une goutte de sang. Ensuite, la médecine, c'est compliqué à la mort, le droit, c'est clair, plus clair!» Non, le droit n'est pas clair, c'est loin d'être clair... Mais j'aime à lire. En droit, il faut faire beaucoup de lectures et dans toutes sortes de sujets. Je me souviens que j'ai eu un choix à faire... Je faisais de la musique, comme je vous l'ai dit, du violoncelle, dans les théâtres. J'ai eu envie de continuer mes études musicales et de faire une carrière en musique. J'ai bien fait de prendre le droit. Il n'y avait pas d'avenir pour les musiciens, surtout après la fermeture des vues silencieuses. C'est comme aujourd'hui. Il faut être une star. Et ce n'est pas une vie.

D. D. Avez-vous préféré être avocat ou juge?

J. Saint-Aubin Je dois vous dire que j'avais vraiment peur lorsque je suis devenu juge. Prendre des décisions à coeur de jour, ça pèse. Mais on s'habitue.

D. D. Que pensez-vous de l'avenir des francophones en Ontario. Est-ce assuré maintenant au niveau du français?

J. Saint-Aubin C'est mon opinion, je crois que oui. Il y a eu beaucoup de progrès. Quand j'entendais le défunt René Levesque dire:«Hors du Québec, point de salut! Pas d'avenir pour les francophones hors du Québec». Ce n'est pas vrai. La preuve est là.

D. D. Je vous remercie beaucoup, monsieur le juge.